



ASSEMBLÉE NATIONALE HONGROISE

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE
Budapest, les 6 et 7 Mai 2005

CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTE

Remarques préliminaires

1. La Conférence des Présidents des Parlements de l'Union Européenne s'est tenue à Budapest les 6 et 7 mai 2005. Les présidents des Parlements Nationaux des États-membre de l'Union Européenne, le Parlement Européen, les deux pays adhérents et les deux pays candidats ont participé à la Conférence. Les présidents des Parlements des pays des Balkans de l'Ouest ont été invités à assister à la deuxième journée de la Conférence. La Conférence des Présidents était présidée par la Présidente de l'Assemblée Nationale Hongroise, Mme Katalin Szili. Le Premier Ministre Hongrois, M. Ferenc Gyurcsány a adressé une allocution aux participants en soulignant que l'Europe a besoin d'être plus compétitive pour pouvoir préserver et renforcer les valeurs européennes.
2. Les présidents ont discuté des sujets suivants: coordination interparlementaire, coopération entre la Commission Européenne et les Parlements de l'Union Européenne, rationalisation des organisations interparlementaires européennes, Parlements européens et les perspectives financières pour la période de 2007 – 2013, ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, contribution des Parlements de l'UE au renforcement du rôle global de l'UE, relations parlementaires entre l'UE et les Balkans de l'Ouest.
3. Dans son discours d'introduction, Mme Katalin Szili, Présidente de l'Assemblée Nationale Hongroise a présenté la synthèse des expériences du nouveau mécanisme de coordination et elle a rapporté à la Conférence sur la mise en oeuvre des lignes directrices de la Haye.
4. La Vice-Présidente de la Commission Européenne, Mme Margot Wallström a présenté les objectifs à court et à long terme visant au renforcement de la coopération avec les Parlements Nationaux. La Commission est prête à jouer un rôle actif en tant que "facilitateur" dans le travail important de l'échange électronique des informations relatives à l'Union Européenne entre les Parlements Nationaux, en utilisant plus particulièrement le réseau IPEX.
5. M. Wolfgang Thierse, Président du Bundestag allemand a présenté les principales constatations du questionnaire sur « La rationalisation de notre coopération interparlementaire ». Il a exprimé que les tâches et les objectifs des Parlements Nationaux étaient de publiciser et promouvoir des objectifs des organisations respectives ainsi que surveiller le respect des principes fondamentaux de chacune des organisations et contribuer à un meilleur contrôle du travail du gouvernement.
6. M. Lubomir Zaoralek, le Président de la Chambre des Députés de la République Tchèque a esquissé le rôle que les Parlements Nationaux devraient jouer dans le processus de conclusion de la nouvelle perspective financière. Josep Borrell, Président du Parlement Européen a éclairé le rôle du Parlement Européen dans l'adoption de la perspective financière.
7. En ce qui concerne le processus de ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, M. Herman de Croo, Président de la Chambre des Représentants de la Belgique a décrit l'attitude du public vis-à-vis de la Constitution. Il a aussi examiné les possibilités de sensibiliser les citoyens européens à la nécessité d'un tel traité, et a présenté le rôle que les Parlements Nationaux pourraient jouer dans ce domaine.

8. Concernant la contribution des Parlements de l'Union Européenne au renforcement du rôle global de l'UE, M. Pier Ferdinando Casini, Président de la Chambre des Députés de l'Italie a accentué l'importance de la valeur ajoutée que représente l'action internationale des Parlements de l'Union Européenne. M. Casini a mentionné la possibilité de la mise en place d'un groupe de travail sur les activités de l'assistance technique fournie aux Parlements. Il présentera sa proposition détaillée à l'hôte de la Conférence suivante, au Folketing danois.
9. Les Présidents ont discuté les relations entre l'UE et les Balkans de l'Ouest avec la participation active des Présidents des Parlements des Balkans de l'Ouest. M. Andreas Khol, Président du Conseil National autrichien a précisé que l'intégration des pays des Balkans de l'Ouest à l'UE créerait une zone de stabilité et renforcera le rôle global de l'UE. Les pays aspirant à adhérer à l'UE doivent arranger leur passé et le débat politique intérieur relatif à ce passé ainsi qu'épouser les valeurs défendues par l'UE.
10. La Conférence a pris note des documents suivants (*voir ci-dessous*) :
 - Expression de l'opinion sur le procès des équipes médicales bulgare et palestinienne en Lybie, proposée par la délégation slovakienne;
 - Expression de l'opinion sur la situation des journalistes kidnappés en Iraq, proposée par la délégation roumaine.

Conclusions de la Présidence

1. La Conférence a souligné l'importance de continuer le renforcement des relations entre la Commission Européenne et les Parlements Nationaux, ainsi que la réalisation des objectifs concrets à court et long terme présentés par la Vice-Présidente de la Commission, Mme Margot Wallström.
2. La coopération interparlementaire doit fonctionner comme un processus réel, il doit y avoir un dialogue régulier entre les Parlements pendant les périodes intercalaires aux Conférences des Présidents des Parlements. Les liens entre la Conférence des Présidents des Parlements et les autres rencontres interparlementaires doivent être renforcés. Selon les lignes directrices de la Haye, la Conférence doit jouer un rôle dirigeant lors de la définition des domaines prioritaires de la coopération. Le calendrier des activités interparlementaires de 2005 rédigé par l'Assemblée Nationale Hongroise constitue une bonne base et un outil pratique pour la planification du travail des Parlements. La continuité de la coordination interparlementaire doit être assurée par le Parlement hôte de la prochaine Conférence. Les précédents et futurs hôtes doivent l'aider dans cette activité.
3. Les Présidents ont exprimé leur satisfaction concernant le bon fonctionnement du nouveau régime linguistique.
4. La Conférence a salué "la déclaration sur le rôle des Parlements Nationaux dans le débat européen : Éveiller la conscience nationale européenne" adoptée par la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires et européennes des parlements de l'Union européenne (COSAC). La Conférence appelle les Parlements Nationaux à débattre, préférablement en séance plénière, le programme législatif et de travail annuel de la Commission Européenne chaque année, tout en respectant leur programme de travail interne, leur cadre légal et leurs traditions. La Conférence demande à la prochaine présidence de la Conférence de mener les consultations nécessaires pour trouver un cadre temporel approprié pour l'application de la déclaration ainsi que de présenter un rapport à la Conférence sur les expériences de l'application de la déclaration.
5. Les Présidents étaient d'accord du fait que, dans le contexte de la mise en place du système d'alerte précoce par la Constitution, la période de six semaines disponible pour les Parlements Nationaux pour le contrôle de la subsidiarité doit commencer lorsqu'une proposition législative particulière a été traduite dans toutes les langues officielles de l'UE. Les Présidents ont salué l'intention de coopération exprimée à ce sujet par la Vice-Présidente de la Commission, Mme Margot Wallström.

6. Le projet IPEX a été développé au fur et à mesure depuis la mise en place en 2001. Un cadre permanent du futur fonctionnement d'IPEX a été accepté par les secrétaires généraux et approuvé par les Présidents, permettant un mode de fonctionnement efficace. Après la Conférence de Budapest, une phase de test du nouveau site web IPEX commencera, frayant ainsi le chemin pour l'extension de la coopération électronique entre les Parlements de l'Union Européenne.
7. Les Présidents ont exprimé que le Traité établissant une Constitution pour l'Europe pourrait être considéré comme la continuation du processus d'intégration en cours depuis presque cinquante ans. Ils estiment qu'il est important d'achever le processus de ratification en 2006.
8. L'Union doit disposer des ressources correspondantes aux besoins de l'Union élargie. Les principes de solidarité, de cohésion économique et sociale ainsi que l'utilisation efficace et économique des fonds doivent être assurés.
9. Les Présidents ont souligné que l'efficacité des activités interparlementaires doit être améliorée par la rationalisation des organisations existantes et non pas par la création de nouvelles organisations. Un débat intéressant a commencé à Budapest. Les participants se sont mis d'accord sur le fait que la Conférence devait jouer un rôle pivot en élaborant des propositions concernant la rationalisation de la coopération interparlementaire européenne. Toutefois, à cette stade, il n'était pas possible d'adopter des propositions.
L'hôte de la Conférence suivante, le Folketing danois a été sollicité à monter un groupe de travail qui suivrait le débat sur la rationalisation des organisations interparlementaires européennes. Ce groupe de travail sera chargé d'analyser les organisations interparlementaires européennes quant à leur fonction, en vue de présenter, éventuellement, une proposition en matière de la rationalisation et de l'augmentation de leur efficacité. Le groupe de travail peut considérer la possibilité de la coopération entre les délégations des Parlements de l'Union Européenne en marge des rencontres des organisations interparlementaires.
Le groupe de travail sera mis en place en coopération des Parlements troïka (Hongrie et Slovaquie), le Parlement du rapporteur (Allemagne) ainsi que tous ceux qui souhaitent partager cette tâche. Le groupe de travail présentera ses recommandations à la prochaine Conférence, à Copenhague, en Juin 2006.
10. La Conférence a souligné l'importance de la continuation du débat sur les modalités de la promotion de l'apparition plus coordonnée et plus efficace de l'Union sur la scène globale. Dans ce cadre les activités parlementaires devraient être coordonnées par la Conférence des Présidents des Parlements, basée sur un échange de vues régulier.
11. La Conférence a statué que l'intégration des pays des Balkans de l'Ouest devait être renforcée davantage. Les Parlements de l'Union Européenne devront jouer un rôle actif dans le processus de transition de la région, en partageant leurs expériences avec les Parlements des Balkans de l'Ouest. Il est d'une importance particulière que les Parlements de l'Union Européenne fournissent l'assistance nécessaire aux Parlements de la région. De ce point de vue, différentes formes bilatérales et multilatérales de la coopération devront être utilisées, telles que: échange des experts parlementaires, organisation des rencontres Parlementaires sur des sujets spécifiques avec une suivie apparente.
12. La Conférence suivante des Présidents des Parlements de l'Union Européenne aura lieu au Danemark, en juin 2006. Le Conseil National de la République Slovaque a proposé d'accueillir la Conférence des Présidents des Parlements en 2007.

**Déclaration proposée par la délégation Slovaque
sur le procès des étudiants en médecine Bulgares et Palestiniens en Libye**

La Conférence des Présidents des Parlements de l'UE exprime sa profonde préoccupation au sujet du cas des cinq infirmières Bulgares et de l'étudiant en médecine Palestinien condamnés à mort en Libye le 6 mai 2004 accusés d'avoir délibérément infecté 400 enfants par le virus HIV à Benghazi.

La Conférence des Présidents des Parlements de l'UE reconnaît l'ordre de grandeur de la tragédie humaine à Benghazi et exprime sa profonde sympathie pour les enfants innocents infectés par le HIV et leur famille, ainsi que pour l'équipe médicale emprisonnée et leurs proches.

La Conférence des Présidents des Parlements de l'UE note l'évidence de l'innocence des accusés, à savoir que la transmission du virus était causée par une infection antérieure à l'hôpital et non pas à cause d'une action délibérée ou quelconque par les personnes mentionnées.

Pour cette raison, la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE fait appel aux autorités Libyennes de mener le procès à la base d'État de droit et en accord avec les standards établis dans les démocraties. Une procédure légitime doit être menée à terme aussitôt que possible, et lorsque l'innocence aura été prouvée, l'équipe médicale devra recevoir la permission de retourner chez eux, parmi leurs proches.

Budapest, le 7 Mai 2005

Déclaration proposée par la délégation de Roumanie sur la situation des journalistes kidnappés en Iraq

La Conférence des Présidents des Parlements de l'UE exprime sa préoccupation de garantir les droits des journalistes afin qu'ils soient capables d'accomplir leur travail en sécurité et d'informer l'opinion publique d'une façon correcte et objective.

La Conférence des Présidents des Parlements de l'UE est gravement anxieuse du fait que dans certaines régions du monde ces droits fondamentaux sont offensés directement par des actes de violence qui menacent la vie, l'intégrité physique et la liberté des journalistes.

En rappelant aux nombreux cas où les journalistes ont été kidnappés – le plus récent de ces cas étant celui des trois journalistes Roumains, notamment, Marie-Jeanne Ion, Sorin Miscoci et Eduard Ovidiu Ohanesian, kidnappés en Baghdad et pris en otage depuis plus de 30 jours – *la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE* condamne sévèrement les pratiques similaires et appelle à la libération immédiate de tous les journalistes qui sont pris en otage.

Budapest, le 7 Mai 2005.